

Code de déontologie et charte éthique

ProGCens® adopte et respecte le code de déontologie et la charte éthique du coaching, tel que défini par la Société Française de Coaching <http://www.sfcoach.org/deontologie>

© Société Française de Coaching

Le coaching professionnel est l'accompagnement de personnes ou d'équipes pour le développement de leurs potentiels et de leurs savoir-faire dans le cadre d'objectifs professionnels

Posture du coach

- Le coach s'autorise en conscience à exercer cette fonction à partir de sa formation, de son expérience et de sa supervision.
- Le coach s'astreint au secret professionnel.
- Le coach est supervisé
- Le coach s'interdit d'exercer tout abus d'influence.
- Le coach prend tous les moyens propres à permettre, dans le cadre de la demande du client, le développement professionnel et personnel du coaché, y compris en ayant recours si besoin à un autre professionnel.
- Le coach peut refuser une prise en charge de coaching pour des raisons propres à l'organisation, au demandeur ou à lui-même.

Devoirs du coach vis à vis du coaché

- Le coach se doit d'être attentif à la signification et aux effets du lieu de la séance de coaching.
- Le coaching est une technique de développement professionnel et personnel. Le coach laisse de ce fait toute la responsabilité de ses décisions au coaché.
- Toute sollicitation de coaching, lorsqu'il y a prise en charge par une organisation, répond à deux niveaux de demande : l'une formulée par l'entreprise et l'autre par l'intéressé lui-même. Le coach valide la demande du coaché.
- Le coach adapte son intervention dans le respect des étapes de développement du coaché.

Devoirs du coach vis à vis de l'organisation

- Le coach est attentif au métier, aux usages, à la culture, au contexte et aux contraintes de l'organisation pour laquelle il travaille.
- Le coach ne peut rendre compte de son action au donneur d'ordre que dans les limites établies avec le coaché.

Equilibre de l'ensemble du système

Le coaching s'exerce dans la synthèse des intérêts du coaché et de son organisation